

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 1158:1997/A1:2002

**Quicaillerie pour le bâtiment -
Dispositifs de sélection des vantaux -
Prescriptions et méthodes d'essai**

Building hardware - Door coordinator
devices - Requirements and test methods

Schlösser und Baubeschläge -
Schließfolgeregler - Anforderungen und
Prüfverfahren

12/2002



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 1158:1997/A1:2002 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 1158:1997/A1:2002.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 1158:1997/A1:2002
NORME EUROPÉENNE **EN 1158:1997/A1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Décembre 2002

ICS 91.190

Version Française

**Quicaillerie pour le bâtiment - Dispositifs de sélection des
vantaux - Prescriptions et méthodes d'essai**

Schlösser und Baubeschläge - Schließfolgeregler -
Anforderungen und Prüfverfahren

Building hardware - Door coordinator devices -
Requirements and test methods

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN 1158:1997. Il a été adopté par le CEN le 7 novembre 2002.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Centre de Gestion: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles